

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 39 (1903)
Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

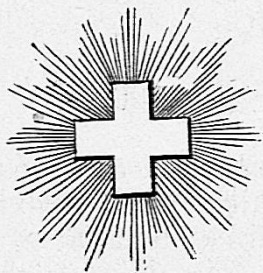
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *L'enseignement antialcoolique se concilie-t-il avec la notion moderne de l'école?* — *Chronique scolaire: Neuchâtel, Vaud, Valais, Thurgovie, Berne, France.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses: L'absinthe.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Problèmes.* — *Récit: Petit-Louis.* — *Compte du boursier communal.*

L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE SE CONCILIE-T-IL AVEC LA NOTION MODERNE DE L'ÉCOLE ?

NOTION MODERNE DE L'ÉCOLE. — Aujourd'hui que n'attend-on pas de l'École ? Tous les regards se portent de ce côté-là. Les hommes pratiques et les penseurs l'observent également et suivent son évolution d'un œil satisfait ou mécontent. Les uns s'effrayent, les autres se réjouissent : pour tous, elle est la chose importante à laquelle il s'agit de vouer tous ses soins. C'est l'espoir de demain, le rempart précieux pour des temps difficiles. Et, dans son ardeur pour la bonne cause, chacun y va de sa petite opinion, critiquant par ci, réclamant par là, louant à l'occasion.

En face de tant d'exigences, l'éducateur a lieu d'être perplexe. La capacité intellectuelle des enfants qu'on lui confie est à peu de chose près la même qu'autrefois, tandis que la somme des connaissances réclamées va s'augmentant sans cesse. Que faire ? De deux choses l'une : ou renoncer à la tâche ou trouver moyen de grandir l'intelligence enfantine. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrête. Désormais, sa première préoccupation ne sera plus de communiquer simplement le savoir à l'enfant, mais de développer harmonieusement toutes ses facultés. Il s'efforcera d'imprimer aux rouages intellectuels un irrésistible élan qui ne s'arrêtera pas avec les années d'école et ira grandissant toujours. Pour atteindre ce but, il modifiera entièrement la forme de son enseignement ; l'enfant ne sera plus passif, mais actif, vraiment artisan de son savoir. L'objet même de l'enseignement subira aussi un changement important. Ce qui était l'essentiel jusqu'ici, écrire, lire, compter, sera relégué au second plan ; une branche nouvelle, les sciences

naturelles, sous forme de leçons de choses, va prendre la place d'honneur comme particulièrement propre à éveiller l'intérêt de l'enfant, et à augmenter ainsi sa capacité intellectuelle.

Et voilà comment, une fois de plus, la nécessité a amené un nouveau progrès. Poussée par la force même des choses, l'école est entrée résolument dans une phase nouvelle, où son horizon ne pouvait que grandir. Où est l'homme intelligent qui oserait prétendre aujourd'hui que c'est l'enfant qui doit adapter sa nature à l'enseignement qu'on lui donne, et non pas l'enseignement qui doit s'adapter à la nature de l'enfant ?

Et, de ce progrès si réjouissant, un autre progrès va naître tout naturellement. Pour bien observer ses écoliers, le maître les compare et il a tôt fait de s'apercevoir qu'ils ne sont pas tous doués de la même manière. Comme l'être physique, l'être intellectuel a sa physionomie particulière, qui n'est pas moins intéressante. Chaque écolier a son aptitude spéciale, ou, en tout cas, est susceptible de l'acquérir. Dans une classe, il y a en germe le calculateur et l'artiste, le pratique et le sentimental, le cultivateur et le pédagogue, le dessinateur et le musicien, le poète et le marchand. L'éducateur qui a appris à se laisser guider par la nature, distingue maintenant une direction nouvelle : former des individualités, voilà l'idéal qu'il va désormais poursuivre. C'est pourtant plus beau que de rimer des règles poussiéreuses ! Oui, mais combien plus difficile et plus délicat ! Car, en individualisant, on court le risque de spécialiser, de produire des anomalies, des êtres qui ne s'intéressent qu'à une seule chose et tiennent tout le reste en petite estime : des égoïstes, en un mot. Comment éviter cet écueil ? Interrogeons l'histoire, elle nous éclairera. Il y a eu déjà de belles et fortes individualités, des hommes admirablement doués qui ont été l'orgueil de leur pays et de leur époque. Et lesquels forcent notre sympathie, celles qui ont vécu égoïstement pour elles-mêmes ou celles qui ont généreusement employé leurs talents au service des autres ? Poser la question, c'est la résoudre. Notre siècle réclame des individualités — les moutons, c'était bon pour le temps de l'esclavage — mais elle veut avant tout des vies consacrées au bien général. *Former des individualités en vue de la collectivité*, tel est le noble idéal de l'Ecole moderne, et si d'aucuns le trouvent par trop socialiste, qu'ils le rapprochent de notre vieille devise nationale, et cela les rassurera !

Après avoir montré les ravages causés par l'alcool sur les facultés des descendants, des enfants des écoles, M^{lle} Baudat passe aux moyens propres à combattre le mal et termine comme suit :

LA MEILLEURE ARME. — L'amour maternel est un de ces sentiments divins qui ne se lassent pas. La souffrance lui communique au contraire une énergie nouvelle. A la mère qui voit son fils lui échapper, il reste encore les larmes et les prières : elle suppliera et elle attendra. Et la réponse, c'est le plus souvent la mort prématurée, moins triste cependant qu'une vie déchuée. Parfois aussi le miracle s'opère ; l'égaré rentre dans la voie droite et donne à celle qui a su tant l'aimer un avant-goût du ciel.

Et nous, éducateurs ? Allons-nous aussi attendre un miracle ? Eh ! que faisons-nous pour le mériter ? L'obstacle est là, au milieu de la route, bien en évidence ; le simple bon sens nous dicte : « Aide-toi, le ciel t'aidera », et nous restons les bras croisés à contempler l'ennemi qui s'avance. Oh ! que c'est bien toujours Jean-Louis ! Quand l'adversaire se sera commodément installé au cœur de la place, peut-être qu'il commencera à s'inquiéter. Seulement, ce sera trop tard... Si nous tâchions, pour cette fois, d'être des gens de volonté, qui n'attendent pas pour agir que la nécessité les presse ? Car ce moment arrivera infailliblement, si nous voulons rester fidèles à notre idéal d'éducation. Une individualité pour la collectivité, disons-nous ? Et l'alcoolisme, en rabaissant l'homme au rang de l'animal, en fait à la fois une nullité et un parasite ! Après cette constatation, tout éducateur, qui se pique de logique, se déclarera gagné, au moins en principe, à la lutte antialcoolique. Etre gagné en principe, c'est déjà beaucoup : c'est le commencement. Nous arrêterons-nous en si bon chemin ? Un principe qui ne conduit pas à l'action, mais c'est un germe de vie, duquel jamais ne naîtra la vie, et dont la triste destinée est de mourir avant d'avoir vécu ! Nous nous adressons à tout cœur sincère, à toute conscience droite, et nous croyons qu'ils répondront pour nous : « Oui, l'honneur nous oblige à quitter notre rôle passif de simple spectateur, et à voir si, dans l'arsenal des armes de guerre, aucune ne nous conviendrait, afin que nous puissions nous aussi prendre désormais notre part du combat. »

Les divers moyens préconisés par la lutte peuvent se diviser en deux catégories : il y a les moyens préventifs, et les moyens « après coup ». Lesquels valent le mieux ? Un enfant vous répondra, prévenir vaut mieux que guérir, cela ne se démontre plus. Or l'éducation est la reine des moyens préventifs que, du reste, elle englobe tous. C'est l'arme par excellence et, à y regarder de près, la seule vraiment efficace. La plante jeune et souple se plie sans peine sous la main habile du jardinier ; un arbre se brisera plutôt que de changer la direction prise autrefois. Donc, autour de nous, il y a des gens qui s'escriment sans avancer à grand'chose parce qu'ils ne possèdent que des palliatifs, pendant que l'école, la première intéressée à la victoire, retient inutilisée et captive, la seule arme qui puisse assurer le triomphe. C'est par toute l'éducation que nous devons et que nous pouvons agir. Un enfant est un tout indivisible. Il apporte en entrant en classe son corps, son esprit et son cœur. Il y a action et réaction entre ses facultés physiques, intellectuelles et morales, et chacune réclame sa part de notre sollicitude.

Mais l'école en vertu même de son organisation, restera toujours plus spécialement chargée de l'éducation intellectuelle, laissant à la famille le soin de veiller de plus près au développement physique et moral de l'enfant. L'instruction étant la nourriture de l'intelligence, nous ouvrirons notre programme, et nous inscrirons avec conviction au nombre des branches obligatoires : *enseignement antialcoolique*.

CLARA BAUDAT.

Nous regrettons de ne pouvoir donner *in extenso* la très intéressante étude de M^{lle} Baudat. Voir pour les conclusions de son travail le N^o 19 de l'année courante et, dans le n^o d'aujourd'hui, une leçon sur *l'absinthe*. (La Réd.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Le Grand Conseil a voté une subvention de 2000 fr. au comité de la *Société pédagogique de la Suisse romande*, en faveur du *Congrès scolaire de 1904*, à Neuchâtel.

VAUD. — **Le traitement des instituteurs vaudois.** Nous écrivions,

dans le dernier numéro de l'*Educateur*, que nous avons pleine confiance en MM. les députés et que nous savions que les légitimes prétentions des instituteurs vaudois avaient été vaillamment défendues par leurs représentants et leurs amis. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que nous n'avons pas été trompés dans nos attentes. La journée du jeudi 12 courant a été bonne pour les instituteurs vaudois ; notre autorité législative a compris combien grande était la tâche des éducateurs de la jeunesse et elle a montré nettement au pays qu'elle avait à cœur la prospérité de l'école populaire. En suivant les débats du Grand Conseil, les régents ont pu voir combien leur cause était sympathique à l'immense majorité des députés ; ils ont compris combien cette assemblée, qui est certainement l'expression fidèle du peuple vaudois, tient en haute estime l'école primaire et ses serviteurs. Le projet de loi élevant le traitement des instituteurs primaires a été adopté par notre autorité législative à la presque unanimité et les chiffres admis ne diffèrent pas considérablement de ceux qui ont été préconisés par la *Société pédagogique vaudoise*. Cette solution est très heureuse ; elle était urgente, et nous sommes persuadé que la grande majorité des membres du corps enseignant — après avoir pris connaissance des motifs qui ont empêché d'admettre dans leur intégrité les desiderata de la *Société pédagogique vaudoise* — se déclareront satisfaits de la nouvelle loi.

Depuis de nombreuses années, les instituteurs vaudois attendaient cette amélioration de leurs traitements et nous devons des remerciements à ceux qui ont largement et patiemment travaillé pour notre cause. M. Decoppet, chef du département de l'instruction publique et des cultes, a examiné les demandes du corps enseignant avec beaucoup de bienveillance et de sollicitude ; tout en travaillant à l'équilibre des finances cantonales, dont le Conseil d'Etat a la responsabilité, tout en ne se désintéressant pas aux autres questions ayant trait à la prospérité des écoles vaudoises, il a voué tous ses efforts à l'augmentation du traitement des instituteurs ; la façon éloquente avec laquelle M. le conseiller d'Etat Decoppet a défendu nos intérêts en séance du Grand Conseil, nous a prouvé que sa sympathie était acquise au corps enseignant primaire. Et nous l'en remercions.

M. Gaudard, qui a rapporté au nom de la commission, est pour beaucoup dans le résultat décisif de cette séance du 12 novembre. Par son rapport — dans lequel il proposait une amélioration sensible au projet présenté par le Conseil d'Etat — il invitait chaleureusement le Grand Conseil à entrer immédiatement en matière et à prendre une décision favorable au corps enseignant.

Un journal quotidien vaudois écrivait, au lendemain du vote du Grand Conseil, que le résultat de ce vote était dû aussi « à la modération avec laquelle les éléments dirigeants de la *Société pédagogique vaudoise* ont su, dès l'origine, défendre une cause qui aurait facilement pu être compromise par un zèle impatient et imprudent ». C'est là un beau témoignage rendu à notre Société, à son comité et très spécialement à son dévoué président. M. Meyer a eu à accomplir une tâche difficile et excessivement délicate et les personnes qui l'ont vu à l'œuvre savent quel courage et quelle perspicacité il a apportés dans l'accomplissement de sa mission. Il était alors plus aisé de critiquer que d'agir, et M. Meyer, qui a sacrifié ses heures de repos aux intérêts de notre corps, a droit à toute notre reconnaissance. Nous n'oublierons pas non plus les membres du comité précédent de la *Société pédagogique vaudoise* qui ont été les premiers à travailler pour l'augmentation des traitements.

C'est le moment propice de faire observer qu'en ces dernières années les affaires concernant le corps enseignant vaudois ne sont pas restées stationnaires : l'extension des écoles d'application, l'organisation des cours spéciaux pour les maîtresses des écoles enfantines et pour celles des travaux à l'aiguille, la nouvelle loi sur les pensions de retraite, la nouvelle Ecole normale et l'amélioration du traitement des instituteurs se seront suivis de près, et c'est fort heureux pour nous.

Il serait superflu de donner ici un compte-rendu de la séance du Grand Conseil du 12 novembre. Nous nous bornerons à rappeler quelles sont les décisions prises.

Les traitements des régents et régentes sont fixés comme suit :

1. Régents pourvus d'un brevet de capacité,	Fr. 1600
2. Régents pourvus d'un brevet provisoire,	» 1200
3. Régentes (1 ^{re} catégorie),	» 1000
4. Régentes 2 ^{me} catégorie),	» 700
5. Maitresses d'ouvrages,	» 300
6. Maitresses d'écoles enfantines	» 600

Art. 73 nouveau. « Les traitements du personnel enseignant sont, en outre, augmentés suivant les années de services dans la proportion ci-après :

a) Pour les régents qui ont de :

3 à 5 ans, inclusivement,	Fr. 100
6 à 8 ans, »	» 200
9 à 11 ans, »	» 300
12 à 14 ans, »	» 400
15 à 20 ans, »	» 500
20 ans et plus,	» 600

b) Pour les régentes qui ont de :

3 à 5 ans, inclusivement,	Fr. 60
6 à 8 ans, »	» 120
9 à 11 ans, »	» 180
12 à 14 ans, »	» 240
15 à 20 ans, »	» 300
20 ans et plus,	» 350

Ces augmentations sont à la charge de l'Etat.

La finance d'augmentation est payée proportionnellement au temps de service pendant l'année ».

Il est aussi voté un article aux termes duquel sont mis au bénéfice de ces augmentations les maitres spéciaux des écoles primaires dont le traitement minimum est de 1600 fr. au moins et qui donnent au moins 20 heures de leçons par semaine.

Sur la proposition du Conseil d'Etat, on insère dans le projet un nouvel article stipulant que les pensions de retraite servies ou à servir continueront à être payées sur la base de la loi de 1889 sur l'instruction primaire.

— **Cours complémentaires.** — Le Bureau du Grand Conseil a nommé pour étudier cette question une commission composée de MM. Lagier, Matthey, Gust. Mayor, Rolaz, Carrel.

— **Subsides pour bâtiments d'écoles.** — Dans la séance du Grand Conseil du 12 novembre, M. le Dr Dind rapporte sur le projet du Conseil d'Etat tendant à affecter en entier la subvention fédérale de 1903 (170 000 fr.) aux subsides à accorder aux communes, par anticipation, pour leur aider à payer leurs bâtiments d'école. Le décret suivant est adopté sans débat :

« Art. 1^{er}. Il est accordé au Conseil d'Etat un crédit de 170 000 fr., destiné à payer, par anticipation, les annuités consenties comme subsides aux communes en faveur de constructions scolaires.

» Art. 2. La dépense sera prélevée sur le budget ordinaire du Département de l'instruction publique et des cultes.

— **Conférence du district de Lausanne.** — Les membres du corps enseignant primaire du district de Lausanne se sont réunis, jeudi 12 courant, en conférence extraordinaire dans l'aula de l'Ecole normale, qui avait été gracieusement mise à leur disposition par M. le directeur de cet établissement. L'ordre du

jour de cette séance portait spécialement l'étude de deux sujets d'importance capitale : les *Examens de recrues* et les *Ecoles primaires supérieures*.

M. J. Magnin, instituteur à Lausanne, a présenté sur le premier de ces sujets un rapport très intéressant qui a servi de base à une discussion des plus nourries. Les cours complémentaires et surtout les cours caniculaires sont très impopulaires, aussi bien dans le corps enseignant que dans le public en général : on s'en est aperçu. Nous relevons les passages suivants du rapport de M. Magnin. « Il n'est pas certain que les cantons placés aux premiers rangs dans les examens de recrues soient les premiers au point de vue du développement intellectuel et moral. Oserions-nous prétendre un seul instant que l'élève primaire, d'intelligence moyenne, à qui l'on a attribué les quatre 1 fatidiques, est nécessairement plus instruit que l'étudiant en médecine ou en sciences qui a obtenu un 2 ou un 3 en connaissances civiques, par exemple. Non ! En vue des examens, celui-là était mieux préparé que celui-ci. » Nous lisons plus loin : « Les experts n'auront plus à attribuer des notes, mais à consigner les résultats de l'examen par ces seuls mots : Instruction suffisante ou insuffisante. Leur appréciation ne sera plus inscrite sur le livret de service, mais peut-être sur le livret scolaire ou sur une carte *ad hoc*. On éviterait ainsi tous les inconvénients de la manière de faire actuelle où la Patrie marque d'une tache indélébile quantité de jeunes gens dont elle fait cependant et des soldats et des citoyens. »

Les conclusions suivantes, qui sont celles du rapporteur, ont été acceptées :

I. Les examens de recrues, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, ne permettent plus d'apprécier à leur juste valeur le développement intellectuel et moral de la jeunesse suisse.

II. Ils ne permettent pas davantage de juger de la valeur de l'enseignement donné dans nos écoles.

III. Les examens de recrues, ou mieux examens civiques, n'auront d'autre but que celui de s'assurer si les cantons pourvoient ou non à une instruction primaire suffisante.

IV. Ils se feront au printemps de l'année où le jeune homme atteint ses dix-neuf ans.

V. Ils ne coïncideront pas avec le recrutement proprement dit.

VI. L'appréciation des experts ne sera pas inscrite sur le livret de service.

Le sujet des Ecoles primaires supérieures, mis à l'ordre du jour pour la réunion de la Société pédagogique vaudoise, à Moudon, en 1905, avait été préalablement étudié par une commission de sept membres. M. F.-U. De Riaz a rapporté au nom de cette commission, et a présenté un travail très complet, dans lequel il a fait un chaleureux plaidoyer en faveur des Ecoles primaires supérieures, qui auraient un double but à remplir : a) Procurer aux élèves laborieux et intelligents de nos classes primaires un complément d'instruction et de culture en rapport avec leur degré d'avancement et les besoins de la région. b) Préparer les élèves, garçons et filles, qui voudraient continuer des études dans les divers établissements secondaires dont le recrutement laisse actuellement beaucoup à désirer.

La question des Ecoles primaires supérieures est d'actualité ; à plusieurs reprises, elle a été traitée dans l'*Educateur* et, dernièrement, M. Guex, directeur des Ecoles normales vaudoises, l'a magistralement présentée dans son Rapport au Conseil fédéral.

La Conférence de Lausanne a voté les conclusions suivantes, présentées par M. De Riaz :

I. Il est urgent de créer, dans notre canton, des écoles primaires supérieures, pour compléter l'instruction primaire et préparer des élèves qualifiés pour les établissements secondaires : Ecoles normales, Ecole de commerce et d'administration, Ecoles professionnelles diverses.

II. Ces classes, suite naturelle de l'Ecole primaire, seront gratuites et obliga-

toires pour les élèves intelligents ayant terminé le programme primaire avant l'âge de libération des écoles.

III. Elles seront placées sous la direction d'un maître, porteur du brevet de capacité. Cependant, l'enseignement de certaines branches pourra être confié à des maîtres spéciaux.

PAUL-E. MAYOR.

— **Grand Conseil vaudois.** — Dans leur séance du samedi 14 novembre, les députés ont confirmé en second débat leur vote du 12 novembre concernant l'augmentation du traitement des instituteurs vaudois. M. le conseiller d'Etat Decoppet a très heureusement combattu une proposition de M. F.-A. Mutrux (Ste-Croix) demandant que les augmentations par années de service ne soient accordées aux régents que « s'ils le méritent ».

Merci à tous les orateurs qui ont ainsi travaillé à l'amélioration matérielle de la position des instituteurs.

P.-E. M.

VALAIS. — Le Conseil d'Etat vient de s'occuper de l'application des subventions fédérales à l'école primaire pour 1903.

Il a décidé de proposer au Grand Conseil, dans la présente session de novembre :

1^o Que les dépenses des communes pour constructions et transformations de bâtiments d'école effectuées en 1903 participeront du 25 % sur les dites subventions ; 2^o que les communes seront appelées à renouveler et compléter leur matériel scolaire (bancs, tables, pupitres, tableaux, cartes, sphères, engins de gymnastique, etc.) et qu'il leur sera accordé à cette fin un subside extraordinaire pouvant s'élever au 75 % ; toutefois, ce subside ne pourra dépasser le taux de 40 centimes par âme de population ; il sera exceptionnel et ne pourra être renouvelé, à partir de cette année, que dans une mesure très réduite.

Améliorer les locaux et compléter le mobilier scolaire, voilà qui est bien. La première manne fédérale est judicieusement utilisée : ce sera un bon fécondant.

A. MICHAUD.

THURGOVIE. — **Subventions scolaires.** — Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'employer comme suit la subvention scolaire de 67 800 fr. : pour la construction de maisons d'école : 30 000 fr. ; subsides extraordinaires aux communes : 17 000 fr. ; gratuité du matériel scolaire : 12 800 fr. ; pension aux instituteurs incapables de remplir leur service pour cause d'âge : 8000 francs.

La subvention pour 1903 sera exclusivement consacrée à des subsides extraordinaires aux communes endettées par suite de construction de bâtiments scolaires.

BERNE. — Le Comité central de la Société des instituteurs bernois publie un vibrant appel contre l'initiative Dürrenmatt. Le gouvernement bernois, le Grand Conseil et le corps enseignant à peu près unanime sont d'accord pour demander la création d'une Ecole normale supérieure à Berne, les deux classes inférieures restant à Hofwil. Espérons qu'ils triompheront dimanche prochain.

FRANCE. — M. Jost, inspecteur général de l'enseignement primaire, membre élu du Conseil supérieur de l'Instruction publique, auteur de *l'Annuaire de l'instruction publique primaire en France*, bien connu des nombreux instituteurs et professeurs étrangers qui visitaient les écoles françaises, vient d'être admis à la retraite et nommé inspecteur général honoraire. M. Marcel Charlot, chef de cabinet de M. Léon Bourgeois, président de la Chambre, a été nommé inspecteur général de l'enseignement primaire. M. Marcel Charlot exerçait précédemment les fonctions de chef de bureau à la direction de l'enseignement primaire.

BIBLIOGRAPHIE

Chants de Noël, par G.-A. Hoffmann, instituteur à Boveresse, Neuchâtel.

La 7^{me} série des chants de Noël de M. Hoffmann vient à son heure et rendra de bons services à ceux qui ont à préparer les réjouissances de fin d'année.

Elle contient 5 morceaux pour trois voix égales et 2 chants pour moniteurs, monitrices et enfants.

Deux morceaux surtout, *Noël bienfaisant* et *le Doux message* sont écrits sur des mélodies agréables et feront bon effet ; le tout est d'une facture sobre et de bon goût.

Prix de la brochure fr. 0,20. S'adresser à l'auteur.

V. G.

Jacques l'Ancien. — Pièces comiques et dialogues à l'usage des instituts, des pensionnats, des écoles et des sociétés. — Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeurs.

Peu nombreux sont les auteurs qui, écrivant pour les enfants, ont su se faire lire de ceux à qui ils s'adressaient. *Jacques l'Ancien* n'en allongera pas la liste.

Des cinq pièces qu'il nous présente, trois — la Fête du 1^{er} août, la Partie de ballon et la Fête de Papa Gâteau — sont d'une parfaite puérilité. Pour les deux autres, l'auteur ne s'est pas mis en frais d'imagination : Agnelet est une scène empruntée à la farce bien connue, l'Avocat Patelin ; l'Embarras des richesses est un méli-mélo de Lafontaine et de Molière, où le Bourgeois gentilhomme coudoie le Savetier et le financier, avec, en moins, le talent de leurs auteurs.

N'est-ce pas Goethe qui a dit : Ne présentez à la jeunesse que ce qu'il y a de meilleur ? Jacques l'Ancien qui, nous dit-on dans l'avertissement, fut « professeur de français pendant de longues années dans des pays étrangers », aurait bien dû se rappeler l'excellente recommandation du poète allemand, avant de jeter en moule ses Pièces comiques et dialogues.

CH. PESSON.

La toile d'araignée ou le mensonge, par T. Combe (brochure à 10 c. : L'union des femmes pour le bien).

Impressions de deux époux frappés par une conférence sur le mensonge et surtout par la seconde partie de cette conférence : la vérité vous affranchira. Ils se proposent d'essayer une semaine de mettre en pratique cette devise et découvrent chaque semaine de nouveaux avantages attachés à la pratique journalière de la vérité.

Combien utile sera la lecture de cette brochure à l'école si elle engage nos écoliers à faire la même expérience !

L. R.

Manuel de poche de l'instituteur pour l'enseignement du dessin, par J. Häuselmann.

400 motifs à dessiner au tableau noir. Institut art. Orell Füssli, Zurich. (format carte postale.)

Cet ouvrage est trop connu pour que nous en donnions une analyse très détaillée. Le fait qu'il arrive à sa 6^{me} édition prouve du reste suffisamment qu'il a rendu de grands services. Il débute par une étude graduée et systématique des lignes droites et des angles, puis viennent le carré, le rectangle, le losange, le trapèze symétrique et les autres polygones réguliers. Ces éléments trouvent leur application dans une foule de combinaisons et de motifs de décoration : bordures, méandres, entrelacs, étoiles, motifs de marqueterie, etc.

La seconde partie contient l'étude des lignes courbes : arcs, circonférence, polygones étoilés, ovale, spirale, volute, avec applications nombreuses. L'étude des formes végétales, feuilles naturelles et conventionnelles, rosaces tirées de fleurs, bordures, rinceaux, etc., occupe une place importante. A part quelques monuments dessinés en élévation et quelques vases, les objets usuels sont laissés de côté. Estimant que l'étude de la perspective d'observation serait prématurée à l'école primaire, l'auteur s'occupe presque exclusivement de la décoration plane. Bien que ce manuel ne concorde que partiellement avec notre programme, les maîtres et maîtresses qui sont en quête de sujets à dessiner y trouveront un grand nombre de motifs de décoration bien gradués. Il en contient assez de bons pour laisser de côté ceux qui sont de valeur discutable. Ajoutons que le prix modique de 3 fr. en fait un ouvrage d'un bon marché réel.

A. R.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSE.

Degrés moyen et supérieur.

L'absinthe.

INTRODUCTION.

Jules a reçu une lettre de son ami, et il m'a prié de vous la communiquer. Je la lis :

S..., le 8 mai 1903.

Mon très cher ami,

C'est avec une vraie tristesse que je t'écris le malheur qui est arrivé, hier, à mon frère Ernest.

Tu as remarqué, sans doute, pendant les quelques jours que tu as passés ici, que mon petit frère aimait beaucoup faire des promenades avec ses camarades plus âgés : Gustave, Edmond, Maurice et Emile. Papa n'était pas content, car il avait appris que ces garçons-là étaient grossiers ; aussi, il ne permit plus à Ernest de sortir avec eux. Hier, Ernest désobéit, et la punition — bien forte, il est vrai — ne se fit pas attendre.

Vers les cinq heures du soir, François vint apprendre la nouvelle que mon frère était tombé du haut d'un rocher au pied duquel il gisait à moitié mort. M. le Docteur fut appelé ; il constata qu'il était, en effet, à *moitié mort*, mais qu'il n'était point tombé.

Il fallut savoir la vérité. Mon frère, qui n'a que sept ans, se trouvait avoir bu une certaine quantité d'absinthe *pure*, et l'histoire de sa chute avait été inventée par ses camarades. Ils voulaient cacher leur faute, car ils avaient envoyé Ernest acheter trois décilitres de ce poison et lui en avaient donné plus qu'à eux-mêmes.

Pendant toute la nuit, mon malheureux frère a été torturé par les convulsions ; papa, maman et moi, nous pleurions beaucoup en le voyant souffrir d'une façon si épouvantable. Nous ne pouvions pas compter sur la guérison. Heureusement, cet après-midi, les douleurs sont moins fortes, et M. le Docteur commence à nous rassurer.

La Commission scolaire a ouvert une enquête, *car elle tient à ce que tous les fautifs soient sévèrement punis.*

J'espère avoir l'occasion de t'écrire prochainement une lettre renfermant de meilleures nouvelles. Je te prie de bien saluer tes parents et mes anciens camarades ; écris-moi bientôt.

Adieu, cher ami, tu as mon amitié bien sincère.

X.

Compte rendu oral. — C'est très bien de vouloir punir *tous* les fautifs, mais... *trouvons-les.*

But. — Parlons un peu de ce liquide qui a rendu malade Ernest et qui peut même tuer ceux qui en usent habituellement : *L'absinthe.*

EXPOSÉ.

1. — *Composition de l'absinthe.* — L'absinthe est une liqueur de couleur verte ou blanche. Elle est d'une composition très complexe et aussi très variable. On l'obtient ordinairement en versant, à froid, des essences aromatiques végétales dans de l'alcool à 60 ou 70 %. Ces essences sont retirées des plantes telles que l'absinthe (génépi blanc), le fenouil, la badiane, la mélisse, l'origan, l'anis, l'angélique, la menthe, etc. Les alcools employés ne sont pas toujours de première qualité, ce sont souvent des alcools non rectifiés de grains ou de pommes de terre. On colore l'absinthe avec du jus d'ortie, d'épinard ou d'hysope, ou bien avec des sels *toxiques* de cuivre.

Certains distillateurs rendent cette boisson plus dangereuse en y ajoutant d'autres poisons. Par sa composition, l'absinthe, même la plus pure, est un violent poison.

2. *Consommation de l'absinthe.* — Malgré ce que nous venons de voir, il se fait une grande consommation d'absinthe. Un certain nombre de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, cherchent dans cette liqueur un *stimulant* de leurs facultés *cérébrales*. On lui attribue des qualités qu'elle n'a pas ; on dit qu'elle excite l'appétit, c'est ce qui explique pourquoi une grande quantité de verres d'absinthe se débitent avant l'heure des repas. Elle se prend avec de l'eau fraîche, ce qui donne une boisson assez claire qui n'est pas aussi bonne que l'odeur d'anis qu'elle répand pourrait le laisser croire. L'habitude d'user de l'absinthe devient, au bout de peu de temps, un besoin *fatal, irrésistible* qui occasionne rapidement une terrible maladie, connue sous le nom d'*absinthisme*.

3. *Effets de l'absinthe sur l'homme : absinthisme.* — Les effets de l'absinthe sont affreux. Cette liqueur agit sur le système nerveux d'une façon bien plus marquée encore que l'eau-de-vie. Le sens du toucher s'altère : les sensations deviennent douloureuses surtout pour les membres inférieurs. A cela succède généralement une *insensibilité* absolue, ce qui doit être extrêmement ennuyeux. Mais ce n'est là que le commencement. Toutes les fonctions générales sont troublées ; la force *musculaire* s'affaiblit ; la vue et la mémoire s'en vont ; les fonctions *digestives* sont aussi atteintes. L'esprit est agité ; il est absorbé par des *hallucinations* effrayantes, par des tristesses, des inquiétudes sans nom. Celui qui est en proie à cette maladie, s'irrite facilement, et sa face est d'une pâleur extrême. Il est peut-être quelquefois dans un état ressemblant beaucoup à l'attaque *épileptique* ou *hystérique* ; il a du *délire* et des idées de persécution.

L'absinthisme cause chez les *descendants* des troubles nerveux pouvant aller jusqu'à l'épilepsie ou l'hystérie.

COMPARAISON ET GÉNÉRALISATION.

4. *Les liqueurs apéritives.* — A côté de l'absinthe, il existe plusieurs produits analogues appelés soi-disant *apéritifs*. D'abord, nous indiquerons le *vulnéraire* ou *liqueur d'arquebuse*, ainsi nommée à cause de son ancienne réputation de guérir les blessures causées par les coups de cette arme à feu. Cette liqueur agit avec une extrême violence sur le système nerveux. Viennent ensuite le *vermouth* (préparé avec des vins blancs souvent *avariés*), les *bitter*, les *amers*, la *chartreuse*, l'alcool de *menthe*, l'eau de *mélisse*, etc., etc., Toutes ces liqueurs sont faites avec des alcools additionnés de parfums tirés d'essences végétales.

Tous ces apéritifs peuvent donc conduire rapidement à l'alcoolisme.

RÉSOLUTION.

Je veux conserver ma santé ; quand je serai un homme, je ne prendrai pas de ces liqueurs.

APPLICATIONS.

1. *Rédaction.* — a) Compte rendu écrit. b) L'absinthe (plante). c) Lettres (compte rendu écrit de celle qui a été lue, puis réponse).

2. *Vocabulaire.* — Etude des mots écrits en lettres italiques.

3. *Dictées.* — a) L'absinthe (plante). b) L'absinthe (liqueur). c) Le grand-père. d) Consommation de l'absinthe. e) La fièvre chaude

4. *Lecture.* — « Une tache à l'écusson », « Coûte que coûte », etc. par T. Combe

5. *Récitation.* — La meilleure manière de prendre l'absinthe par L. de Saint-Leu.

6. *Problèmes.*

Remarque. — Cette leçon peut aussi être introduite d'une autre façon, par exemple, par un entretien sur la prospérité du Val de Travers due à l'horlogerie

et... aux distilleries d'absinthe, ou bien encore, ce qui serait frappant, par un entretien sur un absinthique *connu* qui vient de mourir — dans ce cas, il faut être prudent.

M. A.

DICTÉES

I. Le grand-père.

Souviens-toi, Albert, du pauvre grand-papa, qui prenait religieusement sa ration d'absinthe tous les jours à onze heures. Nous ne ferons pas de même; nous sommes trop sa descendance. Tu n'as pas oublié les cinq années qu'il a passées chez notre mère, et la scène presque quotidienne à dîner... Jusqu'à onze heures, c'était un bon grand-père, raisonnable, un peu triste; mais quand il arrivait à table, notre mère nous faisait un signe d'avertissement, tu t'en souviens? Le grand-père s'animait, s'exaltait, bafouillait; il faisait des châteaux en Espagne; à son âge, il voulait partir pour des mines d'or, et nous enrichir tous; à la moindre objection, il se fâchait; d'autres fois, il tombait dans le noir, il pleurait. Sur quoi, il allait dormir, et alors il rentrait dans son naturel. A force de le voir en cet état, nous n'y prenions plus garde. Pauvre grand-père! Les hommes de sa génération ne savaient point ce qu'ils faisaient; les fibres de leur tempérament intact, leur santé de chêne n'ont subi qu'une légère atteinte; mais leurs enfants et petits-enfants, regarde-les un peu, Albert, vois les tares.

(Tiré de « *Coûte que coûte* »; par T. Combe.)

M. A.

II. L'absinthe.

Il existe une liqueur toute moderne qui, par son parfum pénétrant et son goût agréable, flatte le palais de l'homme. Celui qui en boit se laisse entraîner sur une pente dangereuse. Fabriquée avec des plantes de montagne, l'absinthe renferme des essences qui agissent sur les nerfs, et elle contient une très forte proportion d'alcool. L'absinthe est un poison qui produit chez ceux qui en usent des maladies comme l'épilepsie, des convulsions, le tremblement et des visions imaginaires que l'on appelle hallucinations. Quand ces hallucinations sont fréquentes, répétées, il peut se produire un cas de folie que l'on a appelé *delirium tremens*, ou fièvre chaude.

(Communiqué par M. A.)

J. DENIS.

III. La fièvre chaude.

Pierre est en proie au *delirium tremens*: tous ses sens sont troublés par des hallucinations. Il entend des injures, des menaces, des provocations. Il voit des chiens, des chats, des animaux de toute sorte, des flammes qui l'entourent; des gens armés qui se jettent sur lui. Il sent des odeurs de soufre, des puanteurs qui le suffoquent. Les aliments ont des saveurs désagréables. Il croit sentir des lames de couteau traverser ses chairs, des serpents ramper sur sa peau ou pénétrer en lui. Tous ses membres sont atteints de tremblement.

(Communiqué par M. A.)

IV. Consommation de l'absinthe.

Depuis une vingtaine d'années, il se fait dans les grands centres de population une inquiétante consommation d'absinthe. Toutes les classes de la société ont accepté avec un inexplicable empressement l'usage de cette étrange boisson. Si, pendant la belle saison, l'on se promène, avant l'heure des repas, sur la longue ligne des boulevards, on est bientôt frappé de voir quelle innombrable quantité de verres d'absinthe se débitent sur ces petites tables rondes dont on laisse encombrer les trottoirs. Que d'individus viennent imprudemment à ce rendez-vous! A cette heure, les gens s'empoisonnent. Les hommes de lettres et les artistes payent à l'absinthe la plus forte dîme. L'usage habituel de l'absinthe, et

en général de toute boisson alcoolique, détermine fort souvent, à la longue, un besoin fatal, irrésistible, entraînant à abuser de ces boissons

(D'après *Legrand du Saulle* : « *La folie devant les tribunaux* ».) M. A.

V. L'absinthe.

L'absinthe est originaire des régions tempérées de l'Europe où elle vit dans les lieux pierreux et incultes. Toutes ses parties exhalent une odeur extrêmement forte et possèdent une amertume prononcée. C'est avec cette plante qu'on prépare la fameuse liqueur qui porte le même nom et qui se prend, avec l'eau, avant le repas, (soi-disant) pour exciter l'appétit. La médecine employait quelquefois l'absinthe comme tonique et stimulant.

L'absinthe appartient à la famille des composées. Cette famille est extrêmement nombreuse; elle renferme des végétaux qui présentent, dans leur structure essentielle, une grande conformité.

(D'après *L. Dufour*.)

M. A.

A mon fils.

Ne méprise jamais un garçon parce que ses habits sont râpés : Edison, l'inventeur, lorsqu'il entra à Boston, portait des culottes de toile jaune, et c'était au cœur de l'hiver. Ne méprise jamais un garçon parce que son habitation est pauvre : Abraham Lincoln, ancien président des Etats-Unis, naquit dans une cabane faite de troncs d'arbres. Ne méprise jamais un garçon à cause de l'ignorance de ses parents : Shakespère, le poète du monde, était le fils d'un homme incapable d'écrire son nom. Ne méprise jamais un garçon parce qu'il choisit un métier humble : Bunyan, l'auteur du « *Voyage du chrétien* », était chaudronnier. Ne méprise jamais un garçon à cause de son infirmité physique : Milton, célèbre poète anglais, était aveugle. Ne méprise jamais un garçon parce qu'il paraît peu intelligent pour ses études : Hogarth, célèbre peintre et graveur, était stupide à l'école. Ne méprise jamais un garçon parce qu'il bégaye : Démosthène, le plus grand orateur de la Grèce, vainquit seul par son énergie et sa persévérance, une grande difficulté d'élocution. Ne méprise *aucun* de tes semblables, non seulement parce qu'un jour il pourra te devancer dans la course de la vie, mais aussi parce que ce n'est ni bon, ni juste, ni chrétien.

(*Journal américain*).

L. DUROUVENOS.

RÉCITATION

La meilleure manière de prendre l'absinthe.

Versez avec lenteur l'absinthe dans le verre,
Deux doigts, pas davantage; ensuite saisissez
Une carafe d'eau bien fraîche, puis versez,
Versez tout doucement, d'une main bien légère.

Que petit à petit votre main accélère
La verte infusion; puis augmentez, pressez
Le volume de l'eau, la main haute, et cessez
Quand vous aurez jugé la liqueur assez claire.

Laissez-la reposer une minute encor,
Couvez-la du regard, comme on couve un trésor;
Aspirez son parfum qui donne le bien-être.

Enfin, pour couronner tant de soins inouïs,
Bien délicatement prenez le verre, — et puis...
Lancez, sans hésiter, le tout par la fenêtre!

(*Communiqué par M. A.*)

L. DE SAINT-LEU.

ARITHMÉTIQUE

CALCUL ORAL.

1. — Un aubergiste vend 2 bouteilles d'absinthe, l'une de fr. 2,30 et l'autre de fr. 1,85. Combien retire-t-il de sa vente ?

2. — Sur 1 litre d'absinthe, ce même aubergiste en a déjà vendu 3 dl. ; combien *pourrait-il* encore vendre de verres d'absinthe de 5 cl. chacun ?

3. — Un ouvrier boit chaque jour 2 « absinthes » à 15 c. Que dépense-t-il par semaine pour cette boisson ?

4. — Combien pourrait-il acheter de kg. de pain à fr. 0,35 avec cette somme ?

5. — Notre domestique n'est vraiment pas fort pour calculer ; hier, il me dit : « Il y a 3 semaines que je ne bois plus d'absinthe et avec l'argent que j'ai économisé je me suis payé un beau chapeau de fr. 3,60 ; j'aimerais bien savoir combien je dépensais, en moyenne, par semaine, pour ce fameux poison ». Combien fallait-il lui dire ?

CALCUL ÉCRIT.

1. — Chaque semaine, un distillateur expédie, en moyenne, 25 bonbonnes d'absinthe de 16 l. chacune. Combien expédie-t-il de l. en une année ?

2. — Un aubergiste avait acheté une bonbonne d'absinthe renfermant 16 l. à raison de fr. 1,85 le l. Combien revendra-t-il le l. s'il veut gagner 10 fr. sur cette bonbonne ?

3. — Un ouvrier achète un habillement de 42 fr., un chapeau de fr. 3,50 et une paire de souliers de fr. 10,50. Au bout de combien de jours aura-t-il payé cette note s'il ne prend plus d'apéritifs ? — Il fait bien de quitter : il prenait régulièrement chaque jour un vermouth de 20 c. et une absinthe de 15 c.

4. — Ce même ouvrier a l'idée de s'acheter une chèvre de 35 fr. et de la payer avec l'argent de ses apéritifs du temps passé. Combien lui faudra-t-il de mois pour avoir sa chèvre ? — $3\frac{1}{3}$ mois.

6. — Quelle différence existe-t-il entre les dépenses annuelles de 2 ouvriers : l'un buvant par jour 1 l. de vin à fr. 0,60 et 2 apéritifs à fr. 0,20 chacun ; l'autre, abstinant, consommant 2 tasses de café de 0,20 ?

M. A.

RÉCIT

Petit-Louis.

Après les malheurs de l'armée française devant Aix-la-Chapelle, le 5 mars 1793, une division battit en retraite.

Sur la route de Tirlemont, le désordre commença. C'était à qui passerait devant l'autre. Il semblait qu'aucune des demi-brigades n'était dans le cas de faire face à l'ennemi. On ne voyait plus les généraux. A chaque instant, des hommes mal intentionnés ou poltrons venaient dire que l'arrière-garde de l'armée française était massacrée. C'est dans ce désarroi que le chef d'une demi-brigade, le citoyen Tâcheron, arrêta brusquement sa troupe :

— Cette situation est impossible ! Il est douloureux pour des hommes d'honneur de voir une armée nombreuse fuir comme un troupeau devant l'ennemi. Dirigeons-nous sur la côte que vous voyez là. Ensuite, nous aviserons.

La fièvre était passée. On reprit tranquillement les intervalles, et le régiment suivit son chef.

Là-haut, Tâcheron se mit tout de suite en défense. Il fit ses « cornes », comme il disait, se retrancha derrière trois bonnes pièces de quatre, et attendit.

Le soir du 9, par un temps froid et pluvieux, les Autrichiens envahirent la plaine de Tirlemont ; mais, apercevant la demi-brigade sur le coteau, ils campèrent route de Louvain.

— Parfait, dit Tâcheron. Ces gaillards-là viennent de décider qu'un assaut de nuit par ce mauvais temps serait dangereux, et ils vont nous attaquer au petit jour. Faites venir ici le tambour-major.

Bientôt le tambour-major se présenta.

— Citoyen Grand-Louis, dit Tâcheron, est-ce que tes tambours sont braves ?

— J'aimerais mieux un soufflet que cette question-là, grogna le colosse. Si mes tambours sont braves ! Est-ce que tu ne les as pas vus à Valmy, quand on a fait la fameuse marche à gauche, et à Jemmappes, quand j'ai reformé trois fois leur peloton sous les boulets ? Mes tambours ne sont pas braves, citoyen, ils sont téméraires !

— C'est bon, c'est bon. Ce que j'en disais, vois-tu, c'était pour le plaisir de t'entendre. Maintenant que je vois qu'on peut compter sur tes tambours, je t'en demande un, un vrai.

— Tu l'auras, parce que j'ai idée que c'est pour le bien de la République.

— Bien sûr que ce n'est pas pour me faire gratter le dos avec ses baguettes. Appelles-le ; je veux lui parler.

— Avant que j'en choisisse un, colonel, est-ce que tu ne pourrais pas me dire ce que tu veux de lui ?

— C'est juste.

Et Tâcheron, marchant de long en large, raconta son plan au tambour-major. Quand il eut terminé, il s'arrêta.

— Eh bien ! à présent que tu sais ce que je demande, as-tu l'homme ?

— Oui, j'en connais un qui fera justement l'affaire. Le meilleur poignet de la batterie. Et de l'entrain, de l'audace.

— Son nom ?

— Petit-Louis.

— Quoi ? ton fils ?

Il y eut un silence. Puis Tâcheron baissa la voix.

— Sais-tu à quoi tu l'exposes, ton petit ? Car c'est un enfant. Huit à dix ans, hein ?

— Dix ans. Mais ne fais pas attention à son âge, dit le géant, c'est une vraie cartouche de poudre que ce gamin-là ; et ne t'occupe pas non plus de sa taille : s'il ne rate pas son coup cette nuit, il sera plus grand que son père.

Les deux hommes sortirent. Derrière une tente, Petit-Louis, un pied nu en l'air, l'autre dans un sabot, jouait au bouchon avec ses amis.

— Tu permets, colonel ? Mon fils, comme tu vois, fait encore partie de la marmaille. Si je lui parle avec mes grosses dents, ça lui fera plus d'effet que ton grade. Approche, Petit-Louis.

Le tambour-major enleva l'enfant et l'assit dans sa large main.

— Regarde. Tu vois toutes ces lumières, là-bas, dans le fond de la plaine ? Eh bien ! c'est l'ennemi, les Autrichiens. Ecoute, maintenant. Nous autres, on va déguerpir pour aller les prendre par derrière. Pendant ce temps-là, toi, tu resteras ici, tout seul.

Le regard du père, fixe, entra dans les petits yeux bleus de l'enfant.

— Mets-toi l'idée dans la tête. Si tu restes ici, ça n'est pas pour jouer au bouchon, hein ! Tu auras du travail. Le citoyen colonel veut faire croire à l'ennemi que nous sommes toujours dans notre camp. Donc, pour le tromper, faudra que tu fasses un sacré tapage. Tu trotteras toute la nuit en battant la caisse ; de temps en temps, tu feras crier les ânes et la mule, et puis tu entretiendras les feux sur la ligne. Est-ce que nous pouvons compter sur toi ?

L'enfant, posé à terre, rassembla son pied nu contre le sabot de son pied droit :

— Oui, citoyens.

Et il ne resta sur le coteau qu'une ligne de feux allumés, trois ânes et une mule, avec un enfant.

Petit-Louis commença par tendre sa caisse. C'était un fameux instrument. Au lieu d'une peau de veau ou d'âne, ce tambour avait une peau de louve. Aussi, avec beaucoup de soin, le gamin manœuvra le nœud de cuir qui bandait les cordes. Puis il souffla sur ses baguettes, car il faisait froid, et, tourné vers les petites étoiles des feux autrichiens, campé tout raide, presque pas plus haut que son tambour, il se mit à battre la marche de la demi-brigade. Quel carillon ! Chaque coup de baguette se multipliait dans la nuit en gerbes de roulements. Après la marche, il battit « par le flanc gauche », pivota, longea les bivouacs déserts, entre les flammes rouges, et traversa le plateau en marchant au pas d'exercice. En chemin, comme un feu se mourait, il y jeta des branches. Pour bien battre, il venait de trouver un moyen. Petit-Louis s'imagina qu'il suivait son tambour-major. Le grand fantôme terrible de son père, devant lui, glissait, la canne croisée sur son dos énorme : et c'était la « retraite », et Petit-Louis battait la retraite. Le grand fantôme portait la canne en avant : et c'était le « pas accéléré », et Petit-Louis battait le pas accéléré. Le grand fantôme prenait sa canne par le cordon, le bras étendu à hauteur d'épaule : et c'était la « berloque », et Petit-Louis battait la berloque.

Lentes, les heures s'écoulaient. Les trois ânes et la triste mule suivaient l'enfant, une oreille en l'air, l'autre en bas, et marchaient comme lui en musique. La sueur coulait du front du tapin. C'était dur. Alors, sans quitter sa caisse, Petit-Louis enfourcha un âne et fit un galop jusqu'au bout du camp. Là, il se remit à battre. Un autre galop, une autre marche. D'autres encore. Et le charivari, chaque fois, recommençait : cornements et braiments des ânes mêlés aux coups sourds du lourd tambour enragé. Toute l'ombre en retentissait. Entre chaque roulement, Petit-Louis attisait les feux avec ses baguettes et disparaissait dans un brouhaha. On n'eût pu le suivre, il était partout. Il avait l'air d'un de ces lutins bigarrés qui volent dans les flammes des contes de Noël en laissant derrière eux l'écho d'une chanson et une odeur de fumée. Dans ce tintamarre, le temps passait. A force de fatigue, le gamin ne se sentait plus las. Il était tout nerfs, tout bruit, tout courage. Et opiniâtrement, « consécutivement », comme disait son père, sans s'arrêter, sans débrider, sans désespérer, sans démordre, d'un roulement toujours égal et soutenu, pleinement, sans interruptions et sans vides, entêté, persistant, tenace, enchaînant entre elles les batteries, les claquant, les tabourdant et les tambourinant depuis la première jusqu'à la dernière, il promena jusqu'au jour la tempête sur le plateau. Alors, haletant, il s'arrêta.

On lui avait commandé de battre jusqu'au jour ; et voilà que le jour se levait, une lueur qui faisait briller les cuivres de sa caisse.

Assis sur son tambour, il regarda la plaine déchirer ses brumes, sortir lentement de son lit noir. Et il avait beau regarder, il ne voyait rien ; il avait beau écouter, il n'entendait rien. Cependant, la campagne cachait quelque chose... Petit-Louis, alors, sentit son cœur battre.

Mais il ne fut pas inquiet bien longtemps. Tout à coup, dans le grand silence, fine comme un appel de cor, une rumeur monta de la forêt lointaine..... la *Marseillaise* !

— Ouf ! murmura le gamin, c'est maintenant au tour de Grand-Louis.

Cette lutte qui s'engageait, ce combat qui allait être, grâce à lui, une nouvelle victoire républicaine, l'enfant, trop fatigué, ne put l'entendre. Et quand la demi-brigade triomphante monta pour le délivrer et l'embrasser, Petit-Louis, pâle, dormait sur l'herbe, dans sa capote, et la mule lui léchait les mains doucement.

(F. M. G.)

GEORGES D'ESPARBÈS.

COMPTABILITÉ

Compte du boursier communal.

Le boursier communal de X. ayant démissionné après 3 mois de fonctions, vous prie de lui établir son compte général, connaissant ce qui suit :

Au 1^{er} janvier 1903, la redevance du boursier était de f. 495,27. Le 10 janvier, il a reçu l'intérêt d'une obligation hypothécaire de 1200 f. au 4 1/4 %. Le 15, il a payé au charpentier une note portant : pose d'un plancher de 9,6 m. de long sur 6,5 m. de large, à f. 2,30 le m². Le 21, au maçon, pour un mur de 18,5 m. de long, 2,4 m. de haut et 0,45 m. d'épaisseur, à f. 14,75 le m².

Le 1^{er} février, reçu le produit d'une vente de 28 Nos de bois à f. 17,50 le No. Le 10, livré à l'instituteur 115 f. et à l'institutrice 65 f. Le 17, payé l'intérêt d'une dette de 2500 f. au 3,8 %. Le 25, reçu le 1/4 de la valeur de 8760 l. de vin vendu f. 28,50 l'hl.

Le 1^{er} mars, payé 3500 pins sylvestres à 12 f. le 1000. Le 6 mars, livré premier acompte aux vigneron, soit f. 2,20 par are sur 1 ha. 85 a. 40 ca. Le 12, au corps enseignant 180 f. Le 15, reçu le produit de la vente de 62 stères de bois divers à f. 49,50 le moule, et de 425 fagots à f. 14,20 le 100. Le 25, payé la note du draineur, se montant à f. 78,20. Le 26, reçu le rembour, d'une obligation hypothécaire de 750 f. au 4 % avec les intérêts pendant 9 mois. Enfin, le 30, payé 85 m³ de matériaux de recharge à f. 5,50 le m³, moins escompte du 2 %, et 240 bornes à f. 0,75 pièce.

Quelle est la redevance du boursier au 1^{er} avril 1903, son salaire annuel étant de 180 f.

St-Sulpice, le 22 juillet 1903.

A. PANCHAUD, inst.

Compte du boursier communal.

DOIT AVOIR

		COMPTE DE CAISSE :	F.	C.	F.	C.
1903						
Janv.	1	Redevance à ce jour	495	27		
"	10	Reçu int. de fr. 1200 à 4 1/4 %	51	—		
"	15	Payé au charpentier pour plancher de 9,6 m. sur 6,5 m. à fr. 2,30 le m ²			143	52
"	21	Payé au maçon mur de 19,980 m ³ , à fr. 14,75			294	70
Févr.	1	Reçu le produit de 28 Nos de bois à fr. 17,50	490	—		
"	10	Payé à l'instituteur et à l'institutrice			180	—
"	17	" l'int. de fr. 2500 au 2,8 %			95	—
"	21	Reçu valeur de 2190 l. de vin à fr. 0,285 le l.	624	15		
Mars	1	Payé 3500 pins sylvestres à fr. 12 le 1000			42	—
"	6	" aux vigneron fr. 2,20 × 185,40			407	88
"	12	" au corps enseignant			180	—
"	15	Reçu valeur de 62 st. à fr. 49,50 le moule	767	25		
"	15	" " 425 fagots à fr. 14,20 le %	60	35		
"	25	Payé note du draineur			78	20
"	26	Reçu fr. 750 plus int. au 4 % pendant 9 m.	772	50		
"	30	Payé 85 m ³ pierres à fr. 5,50 le m ³ — 2 %				
"		d'escompte			458	15
"	30	Payé 240 bornes à fr. 0,75 la pièce			180	—
"	30	" son salaire pendant 3 mois			45	—
Avril	1	La redevance du boursier est de			1156	07
		Sommes égales :	3260	52	3260	52

A. PANCHAUD.

Dufourneau rentre chez lui tout radieux :

— Quelle chance ! s'écrie-t-il, j'ai fait passer ma pièce de quarante sous qui n'avait plus cours.

— Comment cela ?

— Je l'ai écoulée à un contrôleur d'omnibus... entre mes six sous.